

LE MAKHZEN, LA 'AMMA ET L'ARBITRE AU MAROC : ADMINISTRATION ET SOCIÉTÉ CIVILE AUX ÉLECTIONS LOCALES ET LÉGISLATIVES 1992-1993 ⁽¹⁾

Bernabé LÓPEZ GARCÍA*

Avec la formation d'un nouveau gouvernement au mois de novembre 1993, prend fin le processus de rénovation du Parlement Marocain, lancé le 16 octobre 1992 avec l'élection des représentants locaux. Une année marquée par les espérances de réforme politique dont laissait augurer la Constitution nouvellement réformée, avec l'introduction de certaines mesures en faveur d'une démocratisation du système. Mais une année marquée, en même temps, par le pugilat – aussi vieux que l'histoire du Maroc indépendant – entre le souverain et les forces politiques que l'on a appelé Mouvement national : à savoir, celles qui, à travers la lutte populaire, ont contribué à faire de cette indépendance une réalité.

Jamais la carte politique du Maroc n'a autant ressemblé à elle-même

En effet, jamais la carte politique du Maroc n'a été autant semblable à elle-même qu'après les élections du 25 juin. Cela veut-il dire que les manipulations du Ministère de l'Intérieur, appuyées sur des études de sociologie électorale réalisées aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du Maroc (2) se bornaient à effectuer des retouches de fond tout en respectant certains éléments de base d'une réalité faite de scissions entre *badawi* et *hadari* – comme celle définie il y a six siècles par le premier sociologue de l'histoire, Ibn Khaldoun ; entre le monde urbain et le monde rural ; ou entre *siba* et *Makhzen* (c'est-à-dire dissidence et pouvoirs établis), comme celle mise en évidence par l'anthropologie coloniale ou par les obsessions mêmes du pouvoir ? Ou bien au contraire, cela veut-il dire que la réalité finit par ressembler à l'image que ce Ministère de l'Intérieur a tant contribué à forger ?

* Professeur à l'Université autonome de Madrid.

(1) Traduit de l'espagnol par Yvonne Suzor Audat.

(2) Nous nous référons aux études aujourd'hui classiques publiées dans l'*Annuaire de l'Afrique du Nord* par Paul Chambergeat, Octave Marais et Jean Dupont entre 1962 et 1970 ; aux travaux de Mustapha Sehim, *Juin 1977. Etude des élections législatives au Maroc*, Casablanca 1979 et « Les élections législatives au Maroc », *Maghreb-Machrek*, 107 (janvier-mars 1985), pp. 23-51 ; ainsi qu'à l'ouvrage de l'auteur, B. López García : *Procesos electorales en Marruecos (1960-1977)*, Centro de Investigaciones Sociológicas, Madrid 1979.

Quoi qu'il en soit, jamais l'Istiqlal et l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP) ne se sont montrés aussi « urbains », le Mouvement Populaire aussi « rural » et « berbère » ou le Regroupement National des Indépendants (RNI) aussi accommodant que lors de ces élections qui sont apparemment les premières depuis 1963 à échapper aussi largement aux manipulations (3).

En effet, l'histoire électorale du Maroc est celle d'un processus de dégradation continue de la politisation et de la participation. Depuis la bataille de 1963 qui avait consacré dans la lutte entre le pouvoir et l'opposition, la victoire de cette dernière dans le monde urbain, moderne et ouvrier face au soutien rural de la monarchie (à cet égard, est significatif le titre d'un des ouvrages-clé pour la compréhension du Maroc de l'après-indépendance : *Le Fellah Marocain défenseur du Trône* de Rémy Leveau), on a recherché de manière consciente à diluer la force de cette opposition dans une multitude de formations officieuses qui, à l'aide d'une loi électorale instaurant le scrutin majoritaire uninominal à un tour et d'une manipulation savamment calculée, ont permis de parvenir aux résultats voulus.

Si nous laissons de côté les élections qui ont immédiatement suivi la période quinquennale de l'état d'exception (1970), boycottées par l'opposition nationaliste, les élections de la restauration démocratique après la Marche Verte (1977) aussi bien que celles de 1984 ont cristallisé la détérioration progressive du système, avec une perte sensible de crédibilité des partis qui, en raison de leurs ambiguïtés, ont fini par perdre l'électorat des jeunes, la force la plus vive de la société civile et la seule capable de régénérer le système.

Le résultat de tout ce processus s'est traduit par une présence faible, quoiqu'active, des formations issues du mouvement nationaliste au Parlement (4), par un faible taux de politisation dans la société civile (5) ainsi que par une inhibition croissante dans les secteurs cultivés et plus jeunes de la population, qui s'abstiennent ou même ne s'inscrivent pas sur les listes.

Les élections de 1993 ont prétendu freiner ce processus et même l'inverser. Rude tâche, car la détérioration du système a éclaboussé ceux-là mêmes qui prétendaient le régénérer. Mais il ne faut pas oublier que mal-

(3) Voir Rémy Leveau, « Le pouvoir marocain entre la répression et le dialogue », in *Le Monde Diplomatique*, octobre 1993, pp. 12-13.

(4) 85 sièges sur 306 en 1984, si l'on additionne ceux obtenus par l'Istiqlal, l'USFP, le PPS, l'OADP et les syndicats aux deux premières formations, UGTM et la CDT. Voir B. López García, « Las elecciones legislativas del 14 de septiembre de 1984 y la atomización política en Marruecos », *Revista Española de Investigaciones Sociológicas*, 30 (1985), pp. 245-290.

(5) Selon les chiffres officiels des élections de 1984 le vote en faveur des partis porteurs d'idéologie, qui impliquait un certain degré de conscience politique, ne dépassait pas 20 % du corps électoral. Se reporter à B. López García, « Structure des partis, politisation de la société et démocratie : Splendeur et misère de l'opposition politique au Maroc », in *Démocratie et démocratisation dans le Monde Arabe*, Dossier du CEDEJ, Le Caire, 1992, pp. 254-265.

gré tout, les partis *chevronnés* sont des institutions bien enracinées et implantées dans l'ensemble du pays, et qui comptent dans leurs rangs un secteur important de l'intelligentsia.

Le contexte électoral

La situation de « transition immobile » (6) que vit le Maroc est particulièrement critique dans la mesure où le pays aborde un processus de libéralisation économique important, visant à convaincre ses partenaires de la CEE – la France et, dans une moindre mesure, l'Espagne – qu'il constitue un « arrière-pays » naturel pour l'établissement d'une zone commune de libre échange. Le message que le Maroc veut faire passer est qu'il pourrait être le Mexique de la CEE, le jeune dragon qui aiderait celle-ci à affronter la bataille économique du prochain siècle. Il s'est lancé, à cet effet, dans une campagne de privatisations, de démantèlement du secteur public et d'ouverture aux capitaux étrangers, politique qui ébranle de l'intérieur ses structures bureaucratiques et corrompues. Ces élections faisaient partie du processus d'amélioration de l'image extérieure, y compris la réforme de la Constitution – vieille revendication de l'opposition – menée à terme l'été précédent, mais non couronnée du plein succès escompté (7); de même que la modernisation du statut de la femme (8); processus enfin qui passait par l'organisation d'élections propres et démocratiques. A l'arrière-plan, plane la question du Sahara qui entame aussi la crédibilité de cette image : le moratoire du référendum assorti de la volonté du pouvoir de gonfler sensiblement le recensement préalable à l'autodétermination... Tout cela prenait des allures de coup de force.

Le Maroc a vécu ces dernières années de recomposition mondiale d'une façon bien particulière. Satisfait d'avoir opté, depuis l'indépendance, pour le système qui a fini par gagner la partie, allié de choix du grand « patron » international, avec une opinion publique alignée cependant, durant la Guerre du Golfe, sur le populisme « arabiste » de Saddam Hussein, le pays connaît une crise d'adaptation des plus difficiles de son histoire, sans une soupape de sûreté comparable à ce qu'a été, pendant des décennies, une émigration qui drainait plus d'un million et demi de personnes (9).

(6) Sur ce concept de « transition immobile », paraphrase du titre de l'ouvrage de l'écrivain judéo-marocain Edmond El-Maleh, *Le parcours immobile*, voir B. López García, « Transiciones políticas en el Maghreb », *Razón y Fe*, 222 (1105, novembre 1990), pp. 289-304.

(7) Voir l'ouvrage collectif coordonné par D. Basri, M. Rousset et G. Vedel, *Révision de la Constitution Marocaine (1992). Analyse et Commentaires*, Imprimerie Royale, Rabat 1992.

(8) Voir à ce sujet le dossier de la revue *Maghreb Magazine* de juillet 1993. La réforme de la *Moudaouana* a été finalement adoptée en octobre 1993.

(9) Le visa pour l'Espagne, désormais imposé, le 15 mai 1991, a sans doute sérieusement verrouillé l'émigration. Le phénomène de la traversée du Détroit par des barques clandestines (*pateras*) dont on a beaucoup parlé dans les médias en été 1992, a eu de l'importance en termes de dimension humaine, mais non en termes quantitatifs.

Les élections et l'image du Maroc

Les élections offraient une échappatoire possible en permettant que les diverses crises conjuguées soient abordées par une nouvelle équipe capable de conjurer bon nombre des multiples démons intérieurs – et certains extérieurs – auxquels se trouve confronté le pays. D'un côté, le *démon nationaliste* qui entend être la « conscience » de la société civile, en poussant depuis la Guerre du Golfe, à la concertation de l'opposition démocratique qui a su canaliser le mécontentement et le traduire dans la manifestation la plus massive de toute l'histoire du Maroc indépendant, expression palpable de la capacité que possède encore cette opposition à mobiliser le peuple. Un an plus tard, cette alliance s'est concrétisée par la création d'un Bloc Démocratique (*La Koutla Dimoucratiya*) qui intégrait l'Istiqlal, nationaliste de droite ; l'USFP, radical-socialiste dans son expression et social-démocrate en pratique ; le PPS (ex-PCM) ; l'OADP (marxiste) ; et l'UNFP, pure relique du passé de gauche du Maroc d'il y a trente ans. Le Bloc se posait en fer de lance de la démocratisation et du changement, se proposant à la fois comme solution d'alternance à la crise et comme équipe de relève capable de changer l'image du pays à l'extérieur. C'était aussi l'optique du monarque lui-même, qui avait lancé à l'opposition des messages de rapprochement avec des offres concrètes d'entrée au gouvernement. Mais le referendum constitutionnel est apparu à l'opposition comme insatisfaisant, celle-ci constatant que le nouveau texte de la *carta magna* demeurait en deça de ses aspirations. Son appel au *boycott* du referendum, non suivi par toutes les formations de la Koutla, ne s'est pas reflété dans des résultats de toute évidence préfabriqués (plus de 97 % de participation !) et qui constituaient un mauvais présage pour les processus électoraux qui s'annonçaient. Comme d'ailleurs les élections municipales de l'automne 1992, qui n'avaient pas laissé entrevoir de résultats porteurs d'espoir.

Pour la première fois, disait-on, la réalité politique du Maroc avait affleuré, la manipulation administrative ayant été réduite. Mais les résultats véritables ont été décevants. Même si l'on a voulu en rendre responsable le trafic des votes, la réalité traduisait l'apolitisme et le désintérêt (10).

Dans les mois qui ont précédé les élections du 25 juin, l'opposition a fait pression pour l'obtention de garanties susceptibles de permettre la mise à jour du recensement et de faciliter le contrôle du scrutin. On informatise le recensement, mais l'inscription des plus de 20 ans sur les listes n'est pas automatique. On assiste à la création de commissions neutres de contrôle des résultats. Et pour la première fois l'opposition se décide à rassembler ses forces en une coalition Istiqlal-USFP, seul moyen de conjurer l'atomisation du panorama politique et le dictat du système majoritaire. En rassemblant leurs forces, ils pouvaient en effet rompre

(10) Voir Mohamed Ghomari, « La problématique de la démocratie locale au Maroc », in *Revue Marocaine d'Administration Locale et du Développement*, 2-3 (janvier-juin 1993), pp. 7-16.

TABLEAU I
*Résultats comparatifs des élections municipales
de 1983 et de 1992*

Partis	Votes 1983	% 1983	Conseillers 1983	Votes 1992	% 1992	Conseillers 1992
Istiqlal	852 839	17,9	2 605	1 000 163	12,7	2 796
USFP	295 293	6,2	538	690 580	8,8	1 565
RNI	640 808	13,5	2 211	1 413 807	18,1	4 829
UC	738 078	15,5	2 731	956 094	12,2	2 992
MP	550 709	11,6	1 896	786 869	10,0	2 667
PND	545 642	11,5	1 839	623 469	7,9	1 704
MNP				762 444	9,7	2 275
PPS	32 826	0,7	19	184 197	2,3	184
MPDC	42 405	0,9	94			
PA	9 414	0,2	21			
PUSN	3 551	0,1	2			
PDI	29 065	0,6	46			
Independ.	1 010 490	21,1	3 541	1 233 825	15,7	3 111
Autres	130 387	1,5	130			
Recens.	4 749 127	100	15 480	7 893 703	100	22 282
Partic.	7 079 654	71,9		11 513 809	74,6	
Nules	343 926		699 979			

Source : *Le Matin du Sahara*, 17-10-92.

l'inertie d'un paysage politique tel qu'aucun parti n'espère compter sur une majorité nette, et qui ait pour résultat des candidats élus avec un faible appui populaire. La candidature commune fut la grande nouveauté de ces comices, avec des résultats positifs : ce nouveau tandem est en effet devenu la première force nationale, avec 25 % des voix, c'est-à-dire le double ou plus de celles obtenues par chacun des cinq partis « officiels » qui comptent, isolément, entre 8 et 13 % des voix ; mais, ne l'oublions pas, ils cumulent 56 % de la totalité des voix.

Cela s'est traduit par une augmentation des sièges de l'opposition pour les deux-tiers du Parlement ayant fait l'objet d'élections directes : 91 sur 222 en 1993 au lieu de 59 sur 204 en 1984, auxquels il y a lieu d'ajouter les 6 sièges du PPS et les deux de l'OADP, les deux autres partis de la Koutla qui se présentaient séparément et qui n'avaient obtenu respectivement que deux et un siège en 1984. Mais score encore insuffisant pour contrôler le Parlement, du fait que le tiers qui est élu de manière indirecte dépend de collèges électoraux très liés à l'ancienne majorité.

L'analyse qui se faisait à l'issue des élections de juin était à peu près celle-ci : les 66 qui seront élus par les conseillers seront dominés par le RNI qui a conquis 22 % des postes aux municipales ; mais avec ses 19 %, la Coalition pourrait grappiller quelques postes (en 1984, elle en avait obtenu 12 sur 60), à condition que les partis « officiels » ne fassent pas

– ou qu'on les laisse faire – front commun. Certes, l'Istiqlal pourrait également gagner quelques sièges aux comices des Chambres d'Agriculture ou de Commerce et de l'Industrie (en 1984, on les a vus en conquérir 6 sur 32) et l'USFP pourrait en emporter un peu plus grâce au contingent syndical, surtout si la CDT (socialiste) unit ses forces à celles de l'UGTM (istiqlalienne) au nom d'une tradition de collaboration qui a été amorcée dès le 14 décembre 1990. Mais tout semblait indiquer que l'*ex-opposition* (comme on l'appelait déjà dans la presse) arriverait difficilement à réunir les 68 sièges qui lui sont nécessaires pour l'emporter et bénéficier d'une majorité parlementaire; elle devrait, pour ce faire, s'entendre avec un parti-charnière, de toute évidence le RNI, formation qui se pose en « social-démocrate » et qui a la considération du Palais.

Ce qu'il y a d'insolite, c'est que, pour la première fois depuis 1963, la société civile, la rue, parlait dans les journaux, dans les cafés, de « mathématique électorale », de la relation qui existe entre majorité parlementaire et formation du gouvernement..., choses qui jusqu'alors étaient des réalités dissociées, compte tenu de ce que la personnalité du Premier ministre était un fait étranger au parti vainqueur et que la Constitution ne stipulait rien quant à l'approbation par la Chambre du discours d'investiture, innovation du texte approuvé en septembre 1992. Nouveautés qui pourraient induire une nouvelle manière de faire de la politique.

Nous disions, au début de cette analyse, que jamais la carte politique du Maroc n'avait autant ressemblé à elle-même qu'après le 25 juin. Ce qui veut dire que les résultats des élections directes furent bien ceux qui étaient prévisibles : une abstention importante (37,25 %, c'est-à-dire 5 points de plus qu'en 1984); un pourcentage élevé de votes nuls (930 000 votes nuls, 8,16 % du recensement et 13,01 % des votants, au lieu de 7,5 et 11,1 % respectivement en 1984), ce qui exclut 45 % de la population recensée.

Par ailleurs, la population en âge de voter est de 12 670 000 citoyens, alors que ne figurent au recensement que 11 398 000 inscriptions : 1 250 000 Marocains environ ne sont donc pas sur les listes, ce qui représente 10 % de plus de population qui reste en dehors du processus électoral. Il est donc évident qu'un Marocain sur deux n'a pas participé à ces élections, et ceci réduit sensiblement la valeur représentative des résultats du 25 juin.

D'un autre côté, si l'on additionne les votes de la Koutla (25,4 % de la coalition, plus 3,9 % du PPS et 3,1 % de l'OADP), on aura un total de 32,5 % sur l'ensemble des votes exprimés; ce qui signifie que seul un votant sur trois s'est manifesté en faveur du changement (un citoyen sur six ayant droit de vote). D'une part, ces chiffres laissent peu d'illusion sur le processus en cause, d'autre part ils ne constituent rien de nouveau par rapport aux élections précédentes. La localisation géographique du vote ne modifie pas davantage le schéma que l'on connaissait : la population urbaine donne son soutien aux options d'opposition et de changement (d'après le Tableau IV, 58,2 % de l'électorat de la Koutla vit dans les pré-

TABLEAU II
*Résultats comparatifs des élections législatives
 de 1984 et de 1993*

Partis	Votes 1984	% 1984	Sièges 1984	Votes 1993	% 1993	Sièges 1993
Istiqlal	681 083	15,3	23			(43)
USFP	50 291	12,4	34			(48)
Koutla	1 580 723				25,4	91
RNI	763 395	17,2	38	824 117	13,2	28
UC	1 101 502	24,8	55	799 149	12,8	27
MP	695 020	15,6	31	751 864	12,1	33
PND	396 370	8,9	15	500 253	8,0	14
MNP				662 214	10,6	14
PPS	102 314	2,3	2	245 064	3,9	6
OADP	32 766	0,7	1	196 268	3,1	2
MPDC	69 862	1,5	—			
PA	20 465	0,4	—	145 981	2,3	2
PUSN	9 810	0,2	—			
PDI	20 126	0,4	—	257 372	4,1	3
Independ.				259 213	4,1	2
Recens.	4 443 004	100	199	6 222 218	100	222
Partic.	7 414 846	67,4		11 398 987	62,7	
Nuls	556 642			930 993		

Source : *Le Matin du Sahara*, 16-9-84 et *Al-Bayane*, 30-6-93.

fectures et municipalités), tandis que le monde rural appuie ses notables, qui font circuler argent et influence dans une population âgée et analphabète ou bien jeune et incrédule.

Ainsi, on n'enregistre pas de vrai changement à la base, si ce n'est, pour certains, une meilleure compréhension de la logique électorale. Le terrain était prêt pour permettre au despotisme éclairé d'exercer une fois de plus sa capacité de contrôle sur le système et d'impulser un changement par le haut, avec de nouveaux visages et sur un nouveau rythme. Ce qu'exige le signe des temps et la convergence avec l'Europe, également à la mode dans un certain Sud. Mais les élections indirectes, tombant là-dessus comme une douche froide, sont venues perturber ce climat porteur d'espoir.

Les élections indirectes

Mais comment l'*ex-opposition*, si elle était consciente de ses minces chances d'obtenir à elle seule la majorité de la Chambre, a-t-elle pu laisser se poursuivre ce flirt de la société civile avec la possibilité d'un changement ? Les résultats du suffrage indirect pour l'élection de 69 députés par les conseillers municipaux étaient faciles à prévoir : il suffisait de relever

des chiffres sur les pages du *Matin du Sahara* du 25 octobre 1992. La Koutla ne pouvait réellement obtenir que huit sièges (11). Alors pourquoi, si l'alliance avec le parti-charnière RNI était une possibilité *vox populi*, n'a-t-on pas recherché un pacte électoral qui aurait donné, pour commencer, dans le Collège électoral des Conseillers Municipaux, neuf sièges des plus sûrs (12) et six autres encore avec un degré de probabilité beaucoup moindre (13). Sans aucun doute, cette alliance aurait impliqué des pactes, des programmes communs, dont on sait combien déjà ils avaient été difficiles avec l'Istiqlal, provoquant notamment des rejets à la base du parti de l'USFP (14) et combien ils l'auraient été davantage avec le RNI et le passé « gouvernemental » dont il est marqué.

Les partis de l'ancienne majorité – Union Constitutionnelle, Mouvement Populaire et Parti National Démocratique – décidèrent, à la veille du « second tour » électoral du 17 septembre, de former une « Entente » (*al-Wifaq*), à laquelle vint se joindre plus tard le Mouvement National Populaire de Mahjoubi Ahardane. Par jeu arithmétique, il faut le préciser, et malgré certaines irrégularités qui furent dénoncées, l'Entente obtint 50 sièges sur 69 au Collège des Conseillers et six encore aux Collèges des Chambres de l'Agriculture, du Commerce et de l'Artisanat, tandis que la Koutla n'obtenait que 6 députés au Premier Collège et 5 aux seconds. Le RNI ne fut pas non plus très chanceux pour sa part, en obtenant respectivement pour les deux collèges 8 et 5 députés.

De telle sorte que, ni avec le renfort des députés issus du collège des salariés (15) ni avec celui des autres forces qui signèrent le pacte de la Koutla, celle-ci ne parvint à s'assurer à elle seule la majorité de la Chambre, avec 122 sièges seulement, alors que l'ancienne majorité en emportait 154. L'insuffisance du nombre des sièges du RNI (41 en tout), annulait également la possibilité de constituer un gouvernement à majorité stable fondé sur une alliance avec la Koutla.

Le Makhzen, la'Amma et l'Arbitre

L'histoire reproduit, trente ans plus tard, une situation similaire à ce qu'elle fut au début du système parlementaire au Maroc après les premières législatives : celle d'un match électoral nul (16). La seule différence

(11) Dont elle n'obtint que six, avec la perte d'un siège à Oujda par suite d'une manipulation administrative qui fut dénoncée, et d'un autre à Casa-Anfa, face au RNI pour des raisons qui n'ont jamais été expliquées.

(12) A Tanger, Kénitra, Oujda, Sidi Kacem, Fez (Zouaga-Moulay Yacoub), Agadir, Guelmim, Tata et Casablanca (Sidi Bernoussi).

(13) El Jadida, Settat, Beni-Mellal, Casablanca (Ben Msik), un autre à Agadir et un autre encore à Skhirat.

(14) Surtout dans ce que *Le Libéral* de juillet 1993 a appelé « L'Etat Omeyyade », le secteur syndicaliste, fortifié par l'amnistie du secrétaire général de la CDT quelques jours après les élections directes.

(15) Quatre députés de la CDT, deux de l'UGTM et un du PPS dont l'élection fut contestée par la CDT. L'UMT en obtenait trois, qui, comme il est de tradition, viennent grossir les rangs des pro-gouvernementaux.

(16) Voir R. Leveau, *Le Monde Diplomatique*, art. cit.

tient à ce que le suffrage indirect servit alors à faire incliner la balance en faveur du Front institutionnel (FDIC), alors qu'en 1993, s'il a en quelque sorte impulsé un coup de timon, il n'a pas permis de définir clairement une majorité. Était-ce quelque peu calculé? Difficile à dire, bien que, si l'on considère que ces élections ont traduit assez fidèlement la réalité (17), il n'y aurait pas calcul délibéré mais seulement effet du suffrage, du hasard et des mathématiques électorales.

Il y a cependant quelque chose qui coïncide avec la logique du système : la fonction compensatrice de ce singulier «deuxième tour» que jouent les élections indirectes. Fonction de compensation, de nivellement entre les diverses factions (*ahzab*), afin qu'aucune ne prédomine et que puisse s'exercer pleinement le rôle d'arbitre (18) du Monarque. Le panorama «atomisé» qui a surgi des élections de 1984 trouve son corollaire dans une nouvelle atomisation assez proche de la première, avec la différence que nous avons ici le poids des nouvelles forces qui ont émergé à la faveur du suffrage universel, et celui des concessions à la démocratie (l'émergence de *la'amma*). Mais comme c'était le cas avec le *Makhzen* et les tribus à l'époque pré-coloniale, aucune des nouvelles tribus – les partis – ne peut émerger par rapport aux autres, d'où la fonction niveleuse du suffrage indirect ; niveleuse en effet pour le système, mais masquant la volonté populaire, quoiqu'il ne faille pas perdre de vue les données générales, pour éviter de confondre formation majoritaire (la Koutla, avec 25 % de l'électorat exprimé) et majorité sociologique du pays.

La lecture de la presse des partis de la Koutla laisse une grande impression de vide. On parle de «complot», du «degré extrême de la manipulation» (19), mais on ne fournit pas suffisamment de données qui permettraient de parler de l'ingérence de l'Administration. On a quelquefois l'impression que les titres et les commentaires cachent une grande frustration de ce que l'administration ne soit pas intervenue directement davantage... mais en faveur des partis de la Koutla. Les médias internationaux résument les analyses de cette presse et ce qui reste finalement dans l'imaginaire collectif, c'est, une fois de plus, le spectre du coup de force. On ne prête pas attention au jeu ambigu de ceux qui font partie d'un système dont ils connaissent cependant la logique et qui fonctionne comme le mécanisme d'une horloge. Attendre des élections indirectes des résultats autres que ceux prévus et confirmés n'a de sens que dans l'hypothèse où l'on était confiant en l'aide qu'apporterait l'Administration pour

(17) C'est évident qu'on a recensé des irrégularités. Les dénonciations ont amené la Chambre Constitutionnelle à annuler les résultats de 8 circonscriptions : Amizmiz, Bouznika, Chichaoua-Imin Tanout, El Hayeb-Agouray, Taliouine, Tamellelt, Tanger-ville et Zaïo, mais le président de la Chambre des représentants prétendait, quatre mois après l'ouverture parlementaire, que les arrêts ne lui avaient pas été transmis. Voir l'article «H. Munson, observateur, persiste et signe», *Libération* du 18.1.1994 (p. 3) à propos des irrégularités qui ont entouré l'élection de Maâti Bouabid à Casablanca.

(18) Le titre dont on qualifie le monarque *Al-Sahib al-jalala* pourrait se traduire par «l'Arbitre respectable».

(19) Voir *Libération* du 19/20 septembre 1993.

«forcer» le processus. Chose impensable dans la logique d'un «arbitre» qui ne se veut en faveur ni des minorités ni moins encore des majorités, mais de l'ensemble du Parlement, et qui considère les élections comme un «test» pour tracer «son propre plan de vol» (20).

A la veille de l'ouverture du nouveau Parlement, le 7 octobre 1993, la Koutla fit connaître son refus de participer au Gouvernement, en dépit des voix qui s'étaient élevées pour affirmer que l'heure de la responsabilité était venue. Tels furent le thème du discours royal à l'inauguration du Parlement et la toile de fond des consultations engagées par le souverain avec les groupes parlementaires pour la formation du Gouvernement.

On va voir cependant qu'un certain nombre de «nouveau» apparaissent lors de ce Parlement de 1993. En premier lieu, le regroupement de six partis (sur les sept les plus représentatifs) en deux grandes coalitions, dont aucune n'atteint la majorité : 122 sièges pour la Koutla, y compris les députés du PPS et de l'OADP, face à 154 pour l'Entente, à laquelle se sont joints ultérieurement de nombreux transfuges. En deuxième lieu, le Monarque qui met ici en pratique la nouvelle Constitution, a entamé des consultations avec toutes les forces politiques afin de nommer une équipe gouvernementale sortie des urnes. Tâche difficile, étant donné que le pari de l'*alternance* venait d'en haut alors que les résultats électoraux ne permettaient pas de disposer d'une majorité favorable au «changement».

C'est d'abord à la Koutla que Hassan II a proposé d'entrer au Gouvernement ; mais l'attitude «catastrophiste» de cette coalition, induite autant par des éléments syndicalistes de la CDT que par quelque personnalité dirigeante de l'Istiqlal, a subordonné, dans un communiqué conjoint des deux partis rendu public le 5 novembre, leur participation à la possibilité de former un gouvernement fort, homogène et solidaire, doté en somme de compétences réelles, notamment pour la politique extérieure et intérieure, lesquelles, dans la proposition du Roi, devaient demeurer directement liées aux prérogatives royales, au même titre que le choix de la personne du Premier ministre.

Et enfin, la troisième nouveauté est sans doute le caractère perméable des consultations qui, dans le passé, avaient toujours été secrètes ; cette fois, elles ont franchi le seuil de l'opinion, d'abord à travers la relation qu'en a faite Ali Yata (après son éviction de la Koutla) dans le journal *Al-Bayane* et plus tard, grâce au long discours du Souverain le 6 novembre. Ce discours, qui commémorait la Marche Verte, était centré sur la description détaillée des consultations et sur une défense ardente de la bipolarisation de la scène politique conçue pour permettre au Maroc «une politique d'équilibre et de modération», avec l'adoption du «système des deux plateaux de la balance», tel qu'il est pratiqué en Angleterre et aux Etats-Unis.

(20) Voir les déclarations de Hassan II à la Télévision Portugaise lors de sa visite au Portugal fin Septembre 1993, recueillies dans *Le Matin du Sahara* et dans *Maroc Hebdo*.

Le refus de l'opposition d'entrer dans le jeu de la composition d'un cabinet, en prétextant des nombreux sièges escamotés par fraude lors des élections indirectes de septembre, peut s'expliquer par la crainte d'affronter dans des moments difficiles – n'oublions pas l'attente du referendum sur le Sahara – un pouvoir qui pourrait les conduire à un échec populaire amorçant inexorablement sa décadence. Le seul risque dans cette option est celui de rester dans le rôle commode d'éternel opposant tandis qu'émerge une nouvelle réalité sociale et que se configure une nouvelle société civile.

TABLEAU III
*Résultats comparés des élections indirectes
de 1984 et de 1993*

Tendance	Collèges											
	Conseillers		Agriculture		Industrie		Artisanat		Salariés		Total	
	1984	1993	1984	1993	1984	1993	1984	1993	1984	1993	1984	1993
Istiqlal	11	4	3	1	1	1	2	1	2	2	19	9
USFP	1	2	-	-	-	1	-	1	3	4	4	8
PPS	-	2	-	1	-	-	-	1	-	1	-	5
OADP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RNI	11	8	3	3	5	1	3	1	-	-	22	13
UC	19	20	3	3	4	3	1	1	-	-	27	27
MP	12	14	4	3	-	1	-	-	-	-	16	18
MNP		7		2	-	1		1				11
PND	6	9	2	1	-	-	1	-	-	-	9	10

Source : *Le Matin du Sahara* du 6.10.84 et 19.9.93.

TABLEAU IV
*Composition de l'électorat des partis
selon le type de circonscription
(en pourcentages)*

Partis	Préfect.	Municip.	Cercles	Cen. aut.	Com. rur.
Koutla USFP + PI	36,0	22,2	28,6	2,2	9,7
PPS	26,9	19,2	37,5	1,6	13,6
OADP	29,8	22,6	33,1	2,7	11,5
RNI	19,5	16,5	47,0	2,7	14,1
UC	23,5	16,2	46,7	3,0	10,6
MP	17,3	14,2	48,5	1,5	18,4
MNP	22,2	18,5	45,4	2,6	11,2
PND	26,9	17,9	39,8	1,6	13,5
PDI	26,9	23,9	38,3	0,6	10,1
% Circons.	25,8	19,0	40,3	2,3	12,7

Source : *Elaboration à partir des données publiés à Le Matin du Sahara* entre le 4-25.7.93.

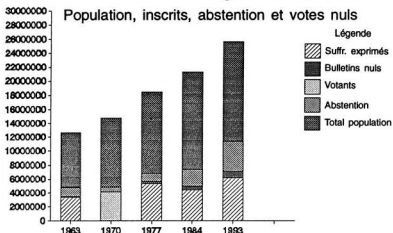
TABLEAU V
Résultats des élections directes du 25 juin 1993

Province et Wilayas	Num. Sièg.	Inscrits	Particip.	% Abst	Bul. Nules	% Nul	Voix Koutla	% Koutla
1. Agadir	6	351 062	258 991	26,2	31 425	8,2	49 359	14,1
2. Alhoceima	3	141 533	74 521	47,3	5 149	3,6	13 494	9,5
3. Azilal	4	196 778	117 017	40,5	6 762	3,4	24 565	12,5
4. Benimellal	7	375 437	228 269	39,2	26 151	6,9	52 054	13,8
5. Bensliman	2	94 673	75 057	20,7	5 152	5,4	21 597	22,8
6. Boujdour	1	10 982	8 293	24,5	767	6,9	2 831	25,7
7. Boulmane	2	73 363	49 144	33,0	3 627	4,9	13 919	18,9
41. Casablanca	26	1 367 033	910 513	33,4	220 224	16,1	249 630	18,3
8. Chefchaouen	3	162 957	93 809	42,4	6 431	3,9	23 339	14,3
9. El Jadida	8	367 159	239 659	34,7	7 384	4,7	56 206	15,3
10. El Kelaa	5	343 253	199 583	41,8	3 410	3,9	28 770	8,4
11. Errachidia	5	199 547	149 270	25,2	15 386	7,7	17 855	8,9
12. Essaouira	4	188 289	98 628	47,6	9 941	5,3	41 089	21,8
13. Es-Smara	1	19 319	16 604	14,1	165	0,8	1 384	7,2
14. Fes	9	487 512	294 214	39,6	50 834	10,4	97 865	20,1
15. Figuig	2	53 393	39 259	26,5	2 585	4,8	6 618	12,4
16. Guelmim	3	60 731	44 614	26,5	2 699	4,4	5 367	8,8
17. Ifrane	1	60 515	43 159	28,6	5 079	8,4	15 506	25,6
21. Kenitra	7	385 482	280 045	27,4	30 955	8,0	73 920	19,2
18. Khemisset	4	241 699	164 622	31,9	8 538	3,5	31 029	12,8
19. Khenifra	4	171 592	156 576	8,8	11 970	6,9	22 548	13,1
20. Khouribga	5	236 715	156 978	33,7	21 890	9,2	33 945	14,3
22. Laayoun	2	78 004	61 074	21,7	3 516	4,5	18 860	24,2
23. Larache	3	163 904	112 044	31,6	7 793	4,7	15 313	9,3
24. Marrakech	14	732 912	43 7484	40,3	63 512	8,6	56 434	7,7
25. Meknes	7	360 372	234 099	35,0	44 202	12,3	45 763	12,7
43. Mohammedia	1	77 839	51 144	34,3	10 379	13,3	22 608	29,0
26. Nador	6	301 835	146 320	51,5	7 651	2,5	37 472	12,4
38. Ouadi Edahab	2	19 380	14 632	24,5	867	4,5	1 634	8,4
39. Ouarzazate	6	378 895	192 643	49,2	11 137	2,9	11 675	3,1
40. Oujda	7	451 064	220 008	51,2	35 025	7,7	52 336	11,6
42. Rabat-Salé	12	616 091	384 501	37,6	70 759	11,5	108 324	17,6
27. Safi	6	360 985	201 154	44,3	25 456	7,1	40 067	11,1
28. Settat	8	367 174	228 005	37,9	22 284	6,1	47 946	13,1
29. Sidi Kacem	5	267 058	182 418	31,7	14 668	5,5	39 157	14,6
30. Tanger	5	248 296	151 111	39,1	54 966	22,1	30 299	12,2
31. Tan-Tan	1	22 711	16 451	27,6	3 045	13,4	800	3,5
32. Taounat	5	277 937	154 864	44,3	7 010	2,5	35 030	12,6
33. Taroudant	6	320 840	215 376	32,9	15 747	4,9	46 158	14,4
34. Tata	1	54 132	36 280	33,0	2 310	4,3	4 060	7,5
35. Taza	5	254 048	160 773	36,7	11 700	4,6	31 197	14,6
36. Tetouan	4	232 593	123 073	47,1	13 775	5,9	17 909	7,7
37. Tiznit	3	146 431	104 743	28,5	7 495	5,1	17 256	11,8

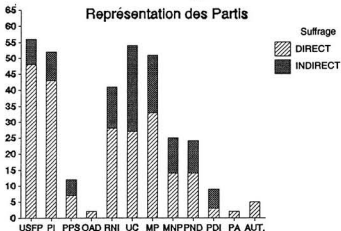
Source : *Elaboration à partir des données publiées dans Le Matin du Sahara*, 4-25 juillet 1993

Les numéros attribués aux provinces et wilayas correspondent aux indicatifs portés sur les cartes. Les données des wilayas de Casablanca et Rabat-Salé ont été regroupés dans le Tableau V et individualisés par préfectures dans les cartes.

Maroc: Elections Législatives 1993

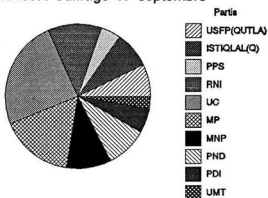


Maroc: Elections Législatives 1993



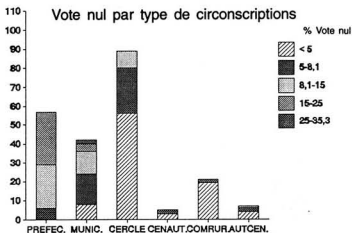
Maroc: Elections Législatives 1993

Tiers indirect : Suffrage 17 septembre

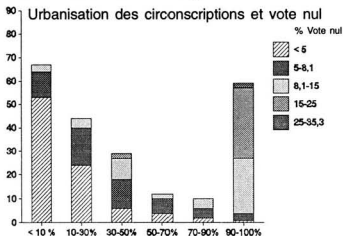


Maroc: Elections Législatives 1993

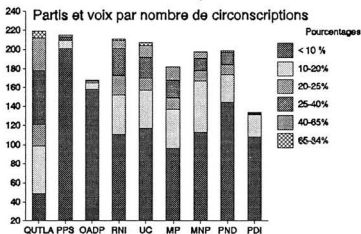
Vote nul par type de circonscriptions



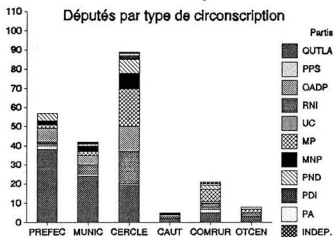
Maroc: Elections Législatives 1993



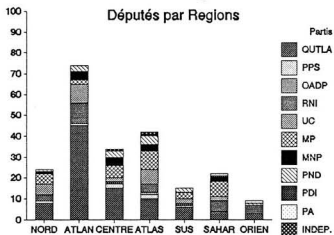
Maroc: Elections Législatives 1993



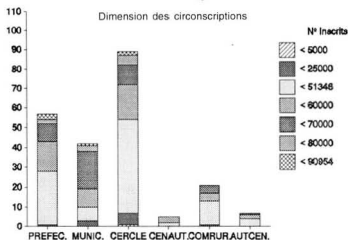
Maroc: Elections Législatives 1993

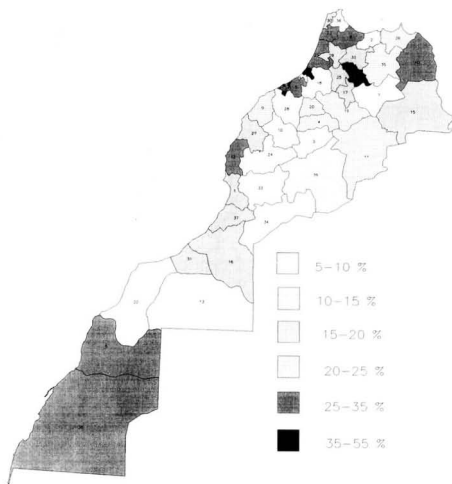


Maroc: Elections Législatives 1993



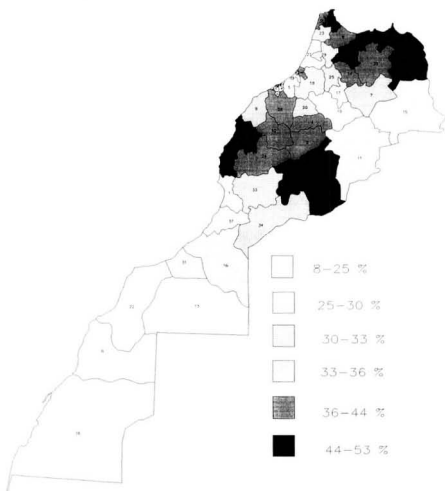
Maroc: Elections Législatives 1993



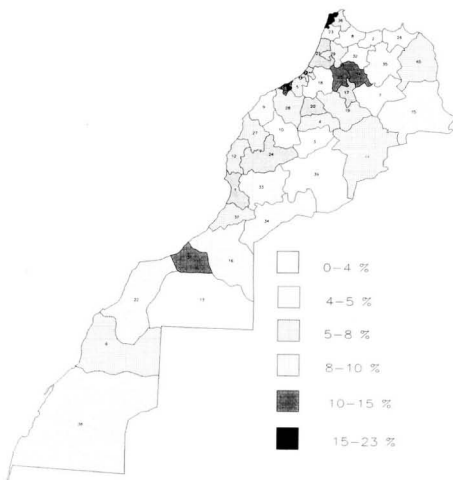


POURCENTAGE DES CONSEILLERS LOCAUX PI + USFP

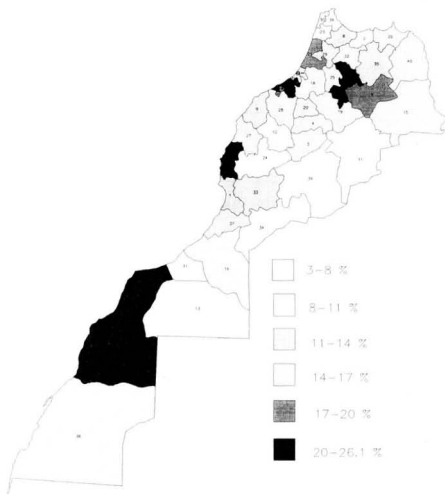
16 OCTOBRE 1992



POURCENTAGE ABSTENTION 25 JUIN 1993



POURCENTAGE DU VOTE NUL 25 JUIN 1993



POURCENTAGE DES VOIX KOUTLA 25 JUIN 1993